

Bourse Aide à la communication scientifique

Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches
Système apprenant en santé et services sociaux (SASSS)

Règlement du concours 2026

Les demandes peuvent être faites en tout temps entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 janvier 2027

Pour toute information :

- Veuillez communiquer avec M^{me} Isabelle Patry à l'adresse :
recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca

Description

- Cette bourse a pour objectif d'encourager des étudiants et étudiantes de 2^e et 3^e cycles ou des stagiaires postdoctoraux à participer à des activités de transfert ou d'application des connaissances et de diffusion de la recherche.
- Bourse qui est prévue :
 - Maximum 400 \$ par demande si l'activité a lieu au Québec
 - Maximum de 700 \$ par demande si l'activité a lieu au Canada ou aux États-Unis
 - Maximum 1000 \$ par demande si l'activité a lieu à l'international

Un excédent de dépenses, s'il y a lieu, devra être assumé par l'étudiant, l'étudiante ou la stagiaire ou le stagiaire postdoctoral ou encore par le directeur ou la directrice ou le codirecteur ou la codirectrice de recherche cosignataire de la demande de bourse.

- Cette bourse peut être accordée pour une **communication orale ou par affiche** présentant les travaux ou les résultats scientifiques d'un projet de recherche lors d'événements à caractère scientifique (congrès, conférences, symposiums, etc.).
- La demande de bourse est évaluée à partir de l'abrégé de communication soumis ou à être soumis (en français ou en anglais) pour une conférence provinciale, nationale ou internationale.
- Une bourse peut aussi être accordée pour **accélérer la publication d'un article scientifique**. Dans ce contexte, les frais de révision linguistique, les frais de traduction et les frais de publication d'articles scientifiques en libre accès sont admissibles. Le remboursement des frais de publication est toutefois plafonné à un montant maximal de 700 \$. Un étudiant ou une étudiante ne peut recevoir qu'une seule bourse dans ce cadre.

Critères d'admissibilité

- Étudier aux 2^e ou 3^e cycles ou être une stagiaire ou un stagiaire postdoctoral dûment inscrit au Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches en ayant rempli le formulaire prévu à cet effet. L'inscription doit être en vigueur avant de transmettre la demande. Pour information : finances-cr.ciessca@ssss.gouv.qc.ca.
- Être sous la direction ou la codirection d'une chercheuse ou d'un chercheur régulier ou une chercheuse ou chercheur clinicien associé du Centre de recherche du CISSS de Chaudière-Appalaches.
- La revue visée par un article doit avoir un comité d'évaluation par les pairs.
- La communication ou l'article doit présenter un projet de recherche se déroulant au CISSS de Chaudière-Appalaches. Le projet de recherche doit avoir été déposé au Guichet unique de la recherche sur la plateforme Web Nagano. Un numéro Nagano valide sera nécessaire pour recevoir la bourse¹.

¹ Aussitôt qu'une nouvelle question de recherche est traitée, même si elle est intimement liée à un projet de recherche existant (par exemple, lors d'une analyse secondaire de données), il est nécessaire de déposer un nouveau projet sur la plateforme NAGANO. Ceci permettra de valider la conformité de la demande et de s'assurer qu'elle respecte la triple évaluation. Si le projet s'inscrit dans les objectifs et les questions de recherche d'un projet déjà approuvé, il est nécessaire de remplir le formulaire F15 « Réalisation d'un projet étudiant à même un projet déjà approuvé » afin que l'étudiante ou l'étudiant soit bien associé au projet dans NAGANO.

Modalités d'octroi et types de dépenses admissibles

La bourse sera versée sur présentation :

- De l'avis officiel de l'acceptation de l'abrégé de communication, auprès du comité organisateur de la conférence ou du congrès, ou de l'avis officiel du dépôt de l'article auprès de la revue visée et du programme officiel dans laquelle la présentation apparaît.
- Du programme officiel dans lequel la présentation apparaît.
- Des reçus jusqu'au maximum octroyé selon le niveau de l'activité scientifique à laquelle est soumise l'offre de communication.
- **La bourse peut servir aux dépenses suivantes :**
 - inscription à la conférence ou au congrès
 - déplacements
 - repas
 - hébergement
 - frais de révision linguistique
 - frais de traduction
 - frais de publication
 - tout autre frais avec l'accord d'une personne responsable au Centre de recherche

Évaluation de la demande et attribution des bourses

Votre demande de bourse peut être faite en tout temps entre le 1er janvier 2026 et le 31 janvier 2027.

- Votre demande doit concerner des activités tenues en 2026 seulement. Si le nombre de demandes reçues est supérieur aux possibilités de financement, un ordonnancement de priorités sera effectué selon les critères suivants :
 - Les étudiantes ou étudiants qui n'ont pas préalablement reçu ce type de soutien seront privilégiés.
 - En dernier recours, l'attribution se fera par un tirage au sort. À cette étape, une seule bourse par directeur ou directrice de recherche sera octroyée.

Documents exigés

Le candidat ou la candidate doit déposer par courriel un dossier complet (en format PDF) comportant les documents suivants :

1. Formulaire « Bourse Aide à la communication scientifique – formulaire de demande 2026 » comportant toutes les signatures requises.

Dans le cas d'une communication orale ou par affiche :

2. Copie de l'appel de communication de l'activité scientifique ou toute information pertinente sur l'événement scientifique.
3. Abrégé de communication soumis ou devant être soumis, incluant notamment le nom des auteurs ou autrices et toute autre information exigée par l'appel de communication.

4. Le cas échéant, la preuve d'acceptation, par le comité scientifique de l'activité, de l'abrégé soumis.
5. Estimation des dépenses à engager (pour une demande précédant l'événement) ou preuve des dépenses à rembourser (celle-ci sera nécessaire pour procéder au remboursement).

Dans le cas d'une publication d'un article scientifique :

6. Référence complète de l'article à paraître incluant le titre de l'article, le nom des auteurs ou des autrices et le titre de la revue spécialisée.
7. Le cas échéant, la preuve de dépôt du manuscrit auprès de la revue visée.
8. Estimation des dépenses à engager pour la traduction, la révision linguistique ou la publication ou preuve des dépenses à rembourser (celle-ci sera nécessaire pour procéder au remboursement).

Notez que les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Envoi par courriel à : recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca

Prière de mentionner dans l'envoi « Bourse Aide à la communication scientifique 2026 »

Pour toute information, veuillez communiquer avec **Mme Isabelle Patry**

Direction de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation, CISSS de Chaudière-Appalaches

Courriel : recherche.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca